

« J'avais vingt ans à la révolution »

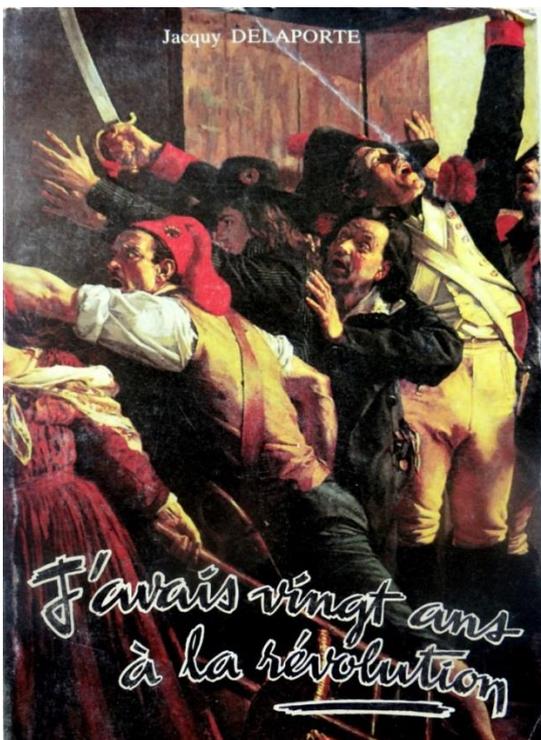
Par Jacquy Delaporte d'après le manuscrit d'Augustin Lenglet. - Publié en 1989 sur les presses de l'Imprimerie Centrale à Lille.

Cet ouvrage reprend un manuscrit d'Augustin Lenglet. Il habitait Jolimetz lorsque survint la « révolution française ».

En préambule de son manuscrit Augustin Lenglet avait écrit ces quelques mots :

« Notice historique de la célèbre révolution française ou annales de la France depuis 1788 jusqu'en 1807 composée et écrite par Augustin Joseph Lenglet du Jolimetz en 1805 et 1806. J'ai consulté et puisé mes renseignements dans « lois et décrets » « journaux » et « histoire de la révolution philosophique de France ».../... Je n'ai écrit cette notice historique de la célèbre Révolution commencée en France en 1789 que pour mon usage, afin de pouvoir toujours me rappeler dans la mémoire les événements et les faits arrivés pendant le cours de cette intéressante et mémorable Révolution dont j'ai été le témoin oculaire.../... Je me trouvais alors âgé de vingt ans lorsqu'elle commença. »

C'est en 1989, à l'occasion du « bicentenaire de la révolution française » que Jacquy Delaporte, ayant eu connaissance de ce manuscrit, décide d'en faire un livre : « J'avais vingt ans à la révolution ».



Dans cet ouvrage, il nous livre l'essentiel du texte d'Augustin Lenglet écrit à l'origine sur plus de 500 pages d'une écriture fine et régulière. Grâce au travail de Jacquy Delaporte, nous avons pu connaître dans une édition « grand public » les mémoires de cet ancien habitant de Jolimetz.

Pour rédiger « J'avais vingt ans à la révolution », il a choisi les passages les plus importants et a reformulé dans un français plus accessible cet ancien manuscrit.

Qui était Augustin Lenglet ?

Jacquy Delaporte (ancien secrétaire de mairie à Hem) répondait en partie à cette question en reprenant, notamment dans le manuscrit d'Augustin Lenglet, cette phrase : « Quelques jours plus tard, le 8, j'épouse, au Jolimetz, Amélie Sénéchal d'un an mon aînée. J'entreprends alors le commerce de bois de menuiserie. » Depuis la parution de ce livre en 1989, d'autres recherches et notamment la découverte de documents aux Archives Départementales du Nord ont permis de mieux connaître ce marchand de bois du Jolimetz. En 1789, il deviendra député représentant du Tiers-Etat. C'est lui qui, quelques années plus tard, vendra les meubles du château puisque le baron de Nédonchel est réputé émigré !

Bien que rédigé quelques années après les faits, le texte est présenté sous la forme d'un journal. Augustin Lenglet ne pensait sans doute pas que ses écrits seraient un jour imprimés. Il nous livre ses souvenirs et utilise les journaux de l'époque pour retrouver la chronologie des événements de cette période mouvementée pour l'histoire de notre pays ! Il nous rapporte dans ses mémoires l'actualité nationale et les événements locaux.

Pour les passionnés d'histoire, ce livre est intéressant pour retrouver la grande histoire de la Révolution française et pour en comprendre aussi certains aspects analysés par un témoin direct. Pour nous, habitants de Jolimetz, c'est aussi un précieux témoignage pour l'histoire de notre village.

Jolimetz émaillent le texte :

- Le roi Louis XVI avait souhaité la tenue d'Etats Généraux. Augustin Lenglet raconte comment ont été nommés dans notre secteur les députés représentant les différents « ordres » : « tiers état », « clergé » et « noblesse ». *« En ce début de l'année 1789, la France est occupée à voter les députés pour les Etats Généraux. Les élections se font par baillage. Dans le mien, chaque paroisse ou commune envoie, selon sa population, deux, trois ou quatre députés au Quesnoy, le chef-lieu. Ils se réunissent à l'hôtel de ville sous la présidence du Baron de Nédonchel, Seigneur du Jolimetz, grand bailli du Hainaut français. Mon père, Augustin Lenglet, représentant la commune d'Engléfontaine est élu ainsi que mon futur beau-père Jean-Charles Sénéchal, du Jolimetz. L'assemblée reçoit l'ordre de se réduire au quart. Mon père et Sénéchal restent dans le dernier quart. Puis les trois ordres se séparent pour se rendre chacun dans une salle, la Noblesse à l'hôtel de ville, le Clergé dans l'église des Sœurs Noires et le Tiers Etat dans la salle des Récollets. Gossuin du Quesnoy est élu député aux Etats Généraux par le Tiers, Renaud curé de Preux-au-Bois l'est par le Clergé et le baron de Nédonchel par la Noblesse. Les députés des communes, en se rendant au Quesnoy, y apportent les cahiers de doléances rédigés dans leurs communes respectives par le mayeur et les échevins. Après avoir retiré tout ce qui relève uniquement de la localité, ils sont refondus en un seul cahier pour ne garder que ce qui est d'intérêt général. Par exemple, dans le cahier ainsi refondu du Tiers Etat, on exprime le désir de voir l'abolition de la dîme, de la maltôte, des corvées, des droits féodaux en général. »*

- Le roi Louis XVI prend la fuite : la fameuse arrestation à Varennes ! La plupart des membres de la noblesse ont dû émigrer : *« Notre seigneur du Jolimetz, l'ex-baron de Nédonchel émigre au cours de ce mois de mai. Comme tous les nobles restés en France, il a été sollicité par le Comte d'Artois qui croit au retour à l'ancien régime dans un avenir très proche. »*

- Les habitants de Jolimetz connaîtront durant la période révolutionnaire l'occupation des armées autrichiennes : *« Le bruit du canon se fait entendre jusqu'au Jolimetz ».../... « Dès leur entrée au Jolimetz, les Autrichiens commettent les pires horreurs. Ils incendient les maisons, violent les femmes et les filles qu'ils rencontrent. Ils massacrent à coups de fusil ou de baïonnette nos malheureux paysans qui ne sont pas armés et ne pensent même pas à se défendre. Chacun abandonne sa maison pour se soustraire au massacre et fuit à travers les pâtures pour gagner la forêt ou le château dans lequel, dès les huit heures, s'est établie une sauvegarde. Ces monstres poussent des hurlements terribles qui les font ressembler à des bêtes enragées, plutôt qu'à des hommes. Je me cache dans le grenier avec mon épouse. Couchés sur le ventre, nous n'osons bouger sept heures durant. Sept heures durant lesquelles mon épouse étouffe en sanglots à mes côtés. Heureusement que mon fils, âgé d'un an est au château avec ma tante. Nous allons le rejoindre en fin d'après-midi pour y rester huit jours. Notre seigneur Nédonchel, émigré il y a un an, vient de rentrer. Sans doute croit-il l'ennemi à jamais implanté chez nous avec un espoir de retour à l'ancien régime ? »*

Nous avons pu retrouver de nombreux textes rédigés par les descendants de la famille de Nédonchel qui habitaient le château... L'intérêt du manuscrit d'Augustin Lenglet est de permettre de bénéficier du « regard » d'un habitant qui a épousé, au contraire de l'aristocratie, les idées « révolutionnaires ». *« Le peuple prend conscience que le Clergé et la Noblesse, non seulement ne paient rien ou presque rien, mais absorbent tous les revenus de la France pour leur luxe, leurs débauches, leurs plaisirs.*

Les clercs et les nobles considèrent les membres du Tiers Etat comme une espèce d'hommes abjects qu'ils traitent en vassaux, en serfs. Leurs procédés et leurs manières hautaines choquent profondément les gens du Tiers qui se sentent dignes d'être des hommes. Et je suis de ceux-là ».



Il est passionnant de comparer ce texte avec le roman de Sixte Delorme « Les bûcherons du Jolimetz » ou avec « les Souvenirs de la Marquise Delacoste ». Toutes les informations que l'on peut retrouver dans ces différents ouvrages nous permettent d'imaginer la vie à Jolimetz en cette fin de XVIIIème siècle...

Pour les amateurs d'histoire locale qui souhaitent retrouver l'intégralité du texte, c'est sur des sites tel « abebooks » qu'avec un peu de chance vous pourrez acquérir un exemplaire de « J'avais vingt ans à la Révolution » imprimé en 1989. Alors bonne lecture...

Jacqy Delaporte vient de publier en 2013 : « La forêt de Mormal, des arbres... des hommes... des légendes » qui reprend l'histoire de Mormal de la Gaule à nos jours en 9 chapitres sur 732 pages et en juin 2017 : un album de 256 pages illustré de 600 cartes postales et photos « La forêt de Mormal en images ». Ces deux livres en couleurs sont en vente à Locquignol, au café « Chez Mado », au Restaurant-brasserie « Au Bon Groin » et à l'auberge « Au Godelot ». (Anthony Vienne-2017).